

## **Séance publique du conseil communal du 7 septembre 2022**

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2023 ;
3. Fixation du taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2023 ;
4. Nouvelles plantations communales en milieu urbain de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.7. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision ;
5. Surfaces non-scellées ou partiellement scellées dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.13. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision ;
6. Approbation d'un projet d'aménagement particulier – nouveau quartier portant sur des fonds sis à Lannen, au lieu-dit « rue de Roodt » ;
7. Annulation d'une décision du conseil communal ;
8. Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal ;
9. **HUIS CLOS** : Nomination d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique;
10. **HUIS CLOS** : Nomination de membres au « Naturpakt Team » ;

**Présences:** M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY, échevin, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURRISSIER, secrétaire.

**Absences :** M. Tom FABER, échevin et M. Jean Valentin BODEM, conseiller, excusés.

### **Approbation d'actes, de contrats et de conventions**

- Résiliation en commun accord du contrat de bail, conclu avec le Syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » en date du 4 février 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2015 visant la location d'une surface de 50m<sup>2</sup> au bâtiment sis 34, Grand-Rue à L-8510 Redange à titre de Bureau Leader, avec effet au 15 septembre 2022 ;

L-8501 REDANGE/ATTERT B.P. 8 Tél. : 23 62 24 20 Fax.: 23 62 04 28 Email: [secretariat@redange.lu](mailto:secretariat@redange.lu)

- Contrat de licence de marque PEFC conclu avec l'association sans but lucratif PEFC Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> août 2022.

### **Fixation de la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2023**

Les taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2023 seront les suivants :

Impôt foncier	Taux fixés pour 2023
A	400%
B1	600%
B2	400%
B3	200%
B4	200 %
B5	400 %
B6	400 %

### **Fixation de la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2023**

Le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition **2023** en matière d'impôt commercial s'élève à **300 %**.

### **Nouvelles plantations communales en milieu urbain de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.7. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision**

Décision d'adopter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 un choix concernant les espèces végétales admises pour les nouvelles plantations communales en milieu urbain, sur les propriétés de la commune.

**Surfaces non-scellées ou partiellement scellées dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.13. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision**

Décision d'imposer un pourcentage de surface non-scellée ou partiellement scellée pour les surfaces de circulation de personnes et de stationnement dans les nouvelles zones résidentielles (PAP).

**Approbation d'un projet d'aménagement particulier – nouveau quartier portant sur des fonds sis à Lannen, au lieu-dit « rue de Roodt »**

Ce point à l'ordre de jour est reporté à une date ultérieure.

**Annulation d'une décision du conseil communal**

Annulation de sa décision du 4 août 2022 de déclencher la phase orange relative à une pénurie d'eau.

**Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal**

Confirmation du règlement d'urgence du collège échevinal du 25 août 2022 concernant le déclenchement de la phase orange relative à une pénurie d'eau.

**HUIS CLOS : Nomination d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique**

Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique communal.

**HUIS CLOS : Nomination de membres au « Naturpakt Team »**

6 candidats ont été nommés membres de la commission consultative communale « Naturpakt-Team ».